

# Interview de M. François Mitterrand, Président de la République, accordée au quotidien "Al Hayat" le 27 janvier 1992, sur la situation dans les pays du Golfe.

QUESTION.- Votre visite en Oman est la première dans le Golfe après la guerre du Golfe, pour quelle raison le choix d'Oman ?

- LE PRESIDENT.- La visite que j'effectue aujourd'hui dans le Sultanat d'Oman s'inscrit dans le cadre des excellentes relations qui unissent traditionnellement la France et ce pays. Prévus de longue date, mais reportés en raison des événements du Golfe, elle répond à une invitation du Sultan Qabous, qui était lui-même venu à Paris du 30 mai au 2 juin 1989. Cette visite vient à point nommé, près d'un an après la libération du Koweït, pour analyser l'évolution de la situation dans la région du Golfe. J'attends en effet avec intérêt de connaître les réflexions du Sultan Qabous, dont la France a pu apprécier, par le passé, la politique empreinte de sagesse et de réalisme. J'entends en outre consacrer, par mon voyage, l'heureux développement des relations entre la France et le Sultanat d'Oman qui n'ont cessé, dans la période récente, de se diversifier et de s'intensifier.

QUESTION.- Estimez-vous que la guerre du Golfe a atteint les objectifs que la France s'est fixés par son engagement ?

- LE PRESIDENT.- L'engagement de la France au sein de la coalition multinationale mandatée par les Nations unies visant, d'une part, à assumer les responsabilités particulières que confère à notre pays sa qualité de membre permanent du Conseil de Sécurité et, d'autre part, à mettre en oeuvre les résolutions adoptées en vue de la libération du Koweït et de la restauration des règles du droit international.

- On peut donc affirmer que la mission fixée a été pleinement accomplie. Le Koweït, qui s'apprête à fêter le premier anniversaire de sa libération, est aujourd'hui engagé dans un processus de reconstruction rapide et dynamique, auquel nos entreprises sont d'ailleurs associées. D'autre part, la guerre du Golfe a donné aux Nations unies l'occasion d'acquiescer à une stature et une influence qu'elles n'avaient jamais eues auparavant en raison des pesanteurs engendrées par l'affrontement des blocs. Les règles du droit international s'en trouvent consolidées.

- S'agissant du conflit israélo-arabe, une négociation s'est engagée et, à Madrid, un premier pas a été franchi. La France, qui a longtemps mis l'accent sur la nécessité d'un règlement négocié entre toutes les parties au conflit, se réjouit de cette évolution. Je souhaite plein succès à l'exercice même si je ne méconnais pas les difficultés qui se dressent sur la voie de la paix.

QUESTION.- Oman a été traditionnellement liée à son partenaire britannique, quel nouvel élan espérez-vous aux relations franco-omanaises à l'occasion de cette visite ?

- LE PRESIDENT.- Les relations entre la France et le Sultanat d'Oman sont anciennes et solides. Elles remontent au XVIII<sup>ème</sup> siècle pour le moins. Le musée Beit França, que j'inaugurerai au cours de mon séjour recueillera la mémoire de nos liens multiformes.

- Il n'en est pas moins vrai que les relations entre la France et Oman, excellentes sur le plan politique car fondées sur l'estime réciproque et une approche commune des questions régionales, demandent à être consolidées dans les domaines industriels, commerciaux et culturels. Chacun cherchant de façon légitime à diversifier ses partenaires, nous sommes aujourd'hui au seuil d'une ère nouvelle dans les relations franco-omanaises. En effet, ces derniers mois, les contacts entre responsables de nos deux pays se sont multipliés. Des perspectives existent dans le domaine de

responsables de nos deux pays se sont multipliés. Des perspectives existent dans le domaine de la défense. Nos entreprises sont intéressées au développement du secteur pétrolier mais aussi minier et agricole du Sultanat. Ainsi, plusieurs contrats importants ont été conclus récemment.\

QUESTION.- Quel rôle envisagez-vous pour la France dans les accords de sécurité dans le Golfe ? Voyez-vous un rôle à travers les relations bilatérales ou les relations avec le Conseil de coopération du Golfe comme entité ?

- LE PRESIDENT.- La France n'entend pas se désintéresser de la sécurité et de la stabilité dans la région du Golfe, qui constituent une priorité internationale.

- D'une façon générale, elle estime qu'il appartient d'abord aux pays de la région de définir eux-mêmes les modalités de leur propre sécurité. Elle a suivi avec attention leurs efforts pour donner corps à une solidarité régionale et développer le dialogue avec leurs voisins. Cela étant, la France est disposée, sur un plan bilatéral et dans la mesure de ses moyens, à prendre en compte les demandes que des pays amis du Golfe pourraient formuler afin de renforcer durablement leur sécurité.\

QUESTION.- La France et l'Europe paraissent un peu à l'écart des négociations bilatérales pour la paix au Moyen-Orient. Est-ce vrai ? La France et l'Europe participeront-elles aux négociations multilatérales sur le Moyen-Orient à Moscou ? L'Europe et la France auront-elles dans ces négociations un plus grand rôle à jouer ?

- LE PRESIDENT.- Permettez-moi de vous rappeler que la Communauté européenne n'a pas été absente de la conférence d'ouverture du processus de paix tenue à Madrid, puisqu'elle y a siégé à titre de participant, aux côtés des Etats-Unis et de ce qui était alors l'Union soviétique. Quant à la France, chacun sait le rôle qui a été le sien, pour conduire les parties à ne pas laisser passer la chance qu'elle représente.

- Quant aux négociations multilatérales qui doivent s'ouvrir le 28 janvier à Moscou, tant l'Europe que la France - en tant qu'Etat - y prendront part et entendent y jouer un rôle actif. La Communauté européenne a de la coopération économique régionale une expérience qui peut être précieuse pour donner au règlement de paix des fondements solides. S'agissant de la France, ses responsabilités de membre permanent du Conseil de sécurité la désignent tout particulièrement pour participer aux discussions sur les questions de désarmement et de sécurité.\

QUESTION.- La France demande continuellement des élections législatives pour le Liban et les élections peuvent-elles avoir lieu malgré la présence des forces étrangères sur le territoire libanais ?

- LE PRESIDENT.- Les accords de Taëf, qui ont permis l'arrêt des combats au Liban, le retour progressif de la sécurité et la mise en place d'institutions rénovées dont l'autorité s'exerce désormais sur la majeure partie du territoire libanais, avaient clairement pour objectif la restauration de la pleine souveraineté du pays par le départ des forces étrangères et la libre expression du choix politique des Libanais. L'importance des acquis déjà obtenus n'en rend que plus vive l'attente du peuple libanais, dans toutes ses composantes, de voir les accords de Taëf porter tous leurs fruits.

- La France souhaite donc qu'il soit répondu à cette attente aussitôt que les circonstances le permettront. Bien entendu, le retrait des forces non libanaises est une condition pour que la liberté de choix du peuple libanais soit garantie.\

QUESTION.- Comment qualifiez-vous les relations franco-syriennes, surtout après le report de la visite de votre ministre des affaires étrangères à Damas ?

- LE PRESIDENT.- La France et la Syrie se connaissent de longue date. Nous souhaitons naturellement avoir avec la Syrie un dialogue confiant, notamment sur les problèmes de la région à laquelle elle appartient. Je ne vous cacherai pas que ce dialogue n'a pas toujours été facile. Mais nous pouvons surmonter ces contradictions et nous parler de façon à nous dire ce que nous avons à nous dire.

- C'est dans cette perspective et pour renforcer les liens de coopération entre les deux pays que le ministre des affaires étrangères se rendra en Syrie.\

QUESTION.- Où en est le projet du Sommet des 5 + 5 qui devait se tenir à Tunis en janvier ?

- LE PRESIDENT.- Il aura lieu dès que les circonstances permettront qu'il se tienne avec les

meilleures chances de succès. C'est une idée à laquelle je tiens. Je l'avais lancée en 1983 lors d'un déplacement au Maroc. D'autres après moi l'ont utilement relayée.

- Les Etats participants ont ainsi abouti, en octobre 1990, à un accord sur les principes de la coopération en Méditerranée occidentale et organisé une rencontre de leurs ministres des affaires étrangères à Alger en octobre 1991. Il importe que ces efforts ne restent pas sans lendemain. C'est ainsi que nous pourrions transformer l'interdépendance entre les deux rives de la Méditerranée en une solidarité organisée, bénéfique pour tous.\

QUESTION.- Quelles sont les conséquences des développements en Algérie sur les relations franco-maghrébines ?

- LE PRESIDENT.- Les relations franco-algériennes sont denses et étroites, en particulier sur le plan des échanges économiques et humains. Elles sont fondées sur des liens multiples et anciens et sur la conviction qu'il existe une communauté de destin entre les peuples riverains de la Méditerranée occidentale. Cette communauté de destin doit se situer au dessus des vicissitudes politiques. La France est profondément attachée au maintien et au développement de ces relations, dans la mesure où les principes qu'elle juge essentiels - et les progrès vers la démocratie et le respect des droits de l'homme en font partie - seront respectés.\

QUESTION.- La Libye est-elle à ce stade une épine dans les relations entre la France et le Maghreb ?

- LE PRESIDENT.- Le problème que nous rencontrons avec la Libye se situe sur un plan bien particulier, qui est celui de la mise en cause de ressortissants libyens dans deux affaires de terrorisme aérien, sur lesquelles la justice française, et les justices américaine et britannique, conduisent des enquêtes. A ce stade, il s'agit d'obtenir de la Libye qu'elle coopère sans réserve avec les justices des pays concernés, afin de faire toute la lumière sur ces affaires. Les relations entre l'Europe et le Maghreb, entre les pays de Méditerranée occidentale et l'UMA, à laquelle appartient la Libye, pourraient-elles subir le contrecoup d'une évolution négative des affaires que j'ai évoquées ? Je pense que cela peut être évité. Mais ce qui est en cause, c'est le terrorisme international auquel il convient de mettre un terme et, à là-dessus, on ne peut transiger.\